



Moto garée en zone commune

Par **Kitor**, le **23/03/2010** à **20:36**

Bonjour,

Je suis locataire dans une copropriété comportant 3 appartements. Nous disposons d'une entrée (porche) donnant sur le jardin commun. La partie porche et jardin appartient à un voisin et à moi. Le dernier voisin possède simplement un droit de passage sur le jardin pour se rendre à son domicile.

Je viens de m'offrir récemment une moto, et j'aurai voulu savoir si j'avais le droit de la stationner dans l'entrée (porche) sans que ça n'obstrue le passage.

Merci d'avance,

Cordialement, Mathieu M.

Par **fif64**, le **24/03/2010** à **10:46**

Il faut voir ce que prévoit le règlement de copropriété, et ce qu'en dit votre voisin.

Par **Kitor**, le **26/03/2010** à **19:35**

Où puis-je me procurer ce règlement de copropriété ? Dans la mesure où je n'ai pas eu le bail étant donné que c'est un logement de fonction.